

35010 - Prévention dépistage

Proposition de financement par le Département d'un poste d'encadrant sportif dans le cadre d'un programme d'Education Thérapeutique du Patient (ETP) aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg (HUS)

CP/2019/560

Service chef de file :

I - Mission action sociale de proximité

Résumé :

Parce qu'il est urgent d'investir dans la prévention des difficultés sociales et médicales, plutôt que dans la réparation de leurs conséquences, le Département s'engage avec volontarisme pour éviter ou réduire les facteurs d'expérience de ces difficultés.

L'innovation étant un facteur clé, le Département souhaite faciliter le développement de nouveaux projets.

Ainsi il s'engage aux côtés des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg (HUS), afin de développer une activité physique de patients dans le cadre d'un programme d'Education Thérapeutique du Patient (ETP) en rhumatologie.

Par la mise en place d'un partenariat efficace soignant/soigné, l'ETP permet au patient un maintien de sa qualité de vie compatible avec sa pathologie, ainsi qu'une meilleure autonomie lui permettant de vivre avec sa maladie en limitant au maximum les contraintes.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une subvention d'un montant de 50 000 € au titre de l'année 2020.

L'Education Thérapeutique du Patient (ETP), selon la définition de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), l'éducation thérapeutique du patient (ETP) « vise à aider les patients à acquérir ou maintenir les compétences dont ils ont besoin pour gérer au mieux leur vie avec une maladie chronique ».

Issue du champ sanitaire, l'ETP émerge sur le champ médico-social en cela qu'elle poursuit les finalités suivantes :

- Permettre au patient d'acquérir et de maintenir des compétences d'auto soins qui ont un impact concret et quotidien sur sa gestion de vie,
- Sauvegarder les conditions de vie du patient et lui permettre de composer avec la maladie, d'assurer le maintien de son autonomie au maximum des possibilités en intégrant les contraintes induites par sa pathologie.

Le programme d'ETP en rhumatologie des HUS (Hôpitaux Universitaires de Strasbourg)

Un projet de Retour à l'Activité Physique (RAP) est porté par le service de rhumatologie aux HUS.

Il s'inscrit dans le cadre du traitement des maladies rhumatismales qui comptent parmi les maladies chroniques. Elles peuvent être subdivisées en trois grands groupes : les rhumatismes inflammatoires chroniques (RIC) dont la spondylarthrite ankylosante, la polyarthrite rhumatoïde ; l'ostéoporose ; les maladies auto-immunes rares.

En 2015, le service de rhumatologie des HUS a obtenu une autorisation d'exercice de programme ETP en rhumatologie de la part de l'Agence régionale de santé (ARS). Depuis 4 ans, il a donc mis en place un suivi ETP de ses patients pour une file active d'environ cent patients par an.

Une des modalités de suivi repose sur l'initiation ou la reprise d'une activité physique par le patient. A cet effet, depuis 2016, des étudiants STAPS (sciences et techniques des activités physiques et sportives) effectuent leur stage pratique dans le cadre de ce programme ETP. Ils assurent ainsi un encadrement sportif adapté à la réalité de chaque patient.

Cette modalité d'intervention a cependant ses limites. Elle est exercée par les étudiants dans le cadre de leur cursus et ne peut pas l'être en soirée ou les samedis, moments où les patients actifs sont disponibles. Elle cesse pendant les congés scolaires et est également tributaire de fonds alloués à l'indemnisation des étudiants.

Afin de renforcer et de généraliser ce dispositif, au travers d'une offre d'encadrement sportif plus adaptée en termes de plages horaires (notamment pour les soirs et les samedis), le recrutement d'un encadrant sportif à temps plein est nécessaire.

Une subvention départementale

Ce projet présente des liens avec la démarche santé du Département, notamment pour ce qui concerne l'articulation entre les acteurs médicaux et médico-sociaux, les actions de prévention et la notion de sport-santé.

Cette subvention demandée entre ainsi pleinement dans le cadre des missions médico-sociales du Département et de sa stratégie santé et s'entendrait donc pour l'exercice comptable 2020, avant que le partenariat avec la Maison Sport Santé prenne le relais. Les crédits seront mobilisés sur le budget 2020 qui sera voté le 9 décembre.

Dans l'attente de mise en place d'une collaboration avec la Maison Sport Santé en 2021 ou 2022 au plus tard, le Conseil Départemental s'engage aux côtés des HUS au travers d'une participation financière de l'activité physique en ETP du service de rhumatologie des HUS, à hauteur de 50 000 € par an.

La commission thématique Emploi Insertion Logement a émis un avis favorable le 18 novembre 2019.

Code enveloppe budgétaire	Imputation M52	Crédits prévus	Crédits disponibles	Crédits proposés
15225	65-6574-42	275 366,00 €	275 366,00 €	50 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer une subvention d'un montant de 50 000 €, au titre de l'année 2020, aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg dans le cadre du programme d'Education Thérapeutique de leur service de rhumatologie.

Strasbourg, le 22/11/19
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY